

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

ARRETE DU MAIRE n° 034 / 2021

Service : Questure
Tél. : 04 76 29 80 06
Ref. : BM/MP

OBJET : Délégation de signature à Madame Florence GRAND – Directrice des Services Techniques et habilitation à agir en qualité de représentante du pouvoir adjudicateur et en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur Pascal AGAMENNONE et Madame Catherine LAMBRESA Responsables de Service

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-19, L 2122-20

VU le Code de la Commande Publique

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) FCS (Fournitures courantes et services), approuvé par l'arrêté ministériel du 30 mars 2021 (publié au JO du 1^{er} avril 2021)

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) PI (Prestations intellectuelles), approuvé par l'arrêté ministériel du 30 mars 2021 (publié au JO du 1^{er} avril 2021)

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) TRAVAUX approuvé par l'arrêté ministériel du 30 mars 2021 (publié au JO du 1^{er} avril 2021)

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) Maîtrise d'oeuvre approuvé par l'arrêté ministériel du 30 mars 2021 (publié au JO du 1^{er} avril 2021)

VU l'arrêté N° 091/2020 donnant délégation de signature à Monsieur Pascal AGAMENNONE, responsable de service sur des domaines objet de la présente délégation et qu'il convient d'abroger,

VU l'arrêté N° 008/2021 donnant délégation de signature à Madame Catherine LAMBRESA, responsable de service sur des domaines objet de la présente délégation et qu'il convient d'abroger,

VU l'arrêté N° 009/2021 donnant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOREAU, Directeur Général des Services sur des domaines objet de la présente délégation et qu'il convient d'abroger,

CONSIDERANT que le Maire peut déléguer sa signature au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux,

CONSIDERANT les fonctions exercées par Madame Florence GRAND, Directrice des services techniques,

CONSIDERANT les fonctions exercées par Monsieur Pascal AGAMENNONE et Madame Catherine LAMBRESA, Responsables de service,

CONSIDERANT que les intéressés ont vocation à piloter, pour le compte du Pouvoir Adjudicateur, des prestations d'audit ou d'évaluation ou des opérations de travaux,

CONSIDERANT que dans un souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de leur donner délégation de signature,

ARRETE

Les arrêtés N° 091/2020, N° 008/2021 et N° 009/2021 visés dans le présent arrêté sont abrogés.

ARTICLE 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Madame Florence GRAND, Directrice des services techniques, pendant la durée de mon mandat pour :

- la signature des bons de commandes et bons d'engagement des dépenses et recettes communales (fonctionnement et investissement)
- la signature des marchés subséquents aux accords cadre

dans la limite des crédits qui lui sont confiés et dans le respect des textes relatifs au Code de la Commande Publique dans les domaines suivants :

- Administration générale
- Bâtiment
- Entretien
- Espaces verts
- Voirie
- Réseaux
- Régie de transport
- Garage
- Magasin.

POUVOIR ADJUDICATEUR

ARTICLE 2 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, Madame Florence GRAND est habilitée par le Pouvoir Adjudicateur à agir en qualité de représentante du pouvoir adjudicateur et à exercer l'ensemble des prérogatives s'y rattachant, telles que définies aux CCAG FCS, PI et TRAVAUX.

ARTICLE 3 : La signature devra être précédée de la mention suivante :

Pour le Maire
Et par délégation,
La Directrice des services techniques,
F. GRAND

ARTICLE 4 : Le spécimen de signature de Madame Florence GRAND ayant reçu délégation est déposé ci-après :



ABSENCE OU EMPECHEMENT

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame GRAND, une délégation de signature et de représentation du pouvoir adjudicateur est donnée à Monsieur Pascal AGAMENNONE, responsable de service du Centre Technique Municipal et à Madame Catherine LAMBRESA, responsable de service Administration Centrale et Logistique des Services Techniques.

Un ordre de priorité pour la signature est arrêté comme suit qui intervient en cas d'absence :

- 1- Monsieur AGAMENNONE
- 2- Madame LAMBRESA

ARTICLE 7 : La signature devra être précédée de la mention suivante :

Pour Monsieur AGAMENNONE :

Pour le Maire
Et par délégation,
Le Responsable du
Centre Technique Municipal
P. AGAMENNONE

Pour Madame LAMBRESA :

Pour le Maire
Et par délégation,
La Responsable de service
Administration Centrale et Logistique
des Services Techniques.
C. LAMBRESA

ARTICLE 8 : Les spécimens de signature de Monsieur AGAMENNONE et de Madame LAMBRESA ayant reçu délégation sont déposées ci-après :

Monsieur AGAMENNONE :



Madame LAMBRESA :



ARTICLE 9 : Une délégation de signature est également donnée à Madame Florence GRAND pour les dossiers suivants :

- Les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT)
- Les déclarations de travaux (DT)
- Les avis de travaux urgents (ATU)

Il est précisé que dans ces domaines, cette délégation est partagée avec Monsieur Bertrand MOREAU, Directeur Général des Services en vertu d'un arrêté de délégation spécifique.

Un ordre de priorité pour la signature est arrêté comme suit qui intervient en cas d'absence :

- 1- Madame GRAND
- 2- Monsieur MOREAU

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pont de Claix dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

ARTICLE 11 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Trésorière Principale de Vif
 - Madame Florence GRAND, Directrice des Services Techniques
 - Monsieur Pascal AGAMENNONE, Responsable de service
 - Madame Catherine LAMBRESA, Responsable de service
 - Service financier
 - Service des marchés
 - Direction du Cabinet
- et publié au recueil des actes administratifs de la Commune

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 25/08/2021
- publication le 25/08/2021

A Pont de Claix, le 19 Août 2021

Le Maire,
Christophe FERRARI





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : PLANQUOIS VILLE Maria

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	AR_2021_034
Date de la décision:	2021-08-19 00:00:00+02
Objet:	Délégation de signature à Madame Florence GRAND – Directrice des Services Techniques et habilitation à agir en qualité de représentante du pouvoir adjudicateur et en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur Pascal AGAMENNONE et Madame Catherine LAMBRESA, Responsables de Service
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.5 - Delegation de signature
Identifiant unique:	038-213803174-20210819-AR_2021_034-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Notifiée à maria.planquois@ville-pontdeclaix.fr

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 038-213803174-20210819-AR_2021_034-AR-1-1_0.xml	text/xml	1104
nom de original: AR_2021_034_Questure_Delegation_GRAND_DST.pdf	application/pdf	879129
nom de métier: 99_AR-038-213803174-20210819-AR_2021_034-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	879129

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 août 2021 à 10h51min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 août 2021 à 10h51min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 août 2021 à 10h51min19s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>25 août 2021 à 10h51min28s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-08-25</i>
--	--------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------